A l'occasion du préavis de grève déposé par les sages-femmes pour le jeudi 7 octobre, le Ciane tient à rappeler l'enjeu, pour les femmes et les couples, de leurs conditions de travail.

Lors de son adresse aux sages-femmes du 16 septembre 2021, Olivier Véran, ministre de la Santé, a enterré les décrets de périnatalité en cours de discussion depuis 2019. Il laisse le dossier à ses successeurs. Alors que les ratios d'effectifs minimums en maternité datent de 1998, il est pourtant urgent de les revoir à la hausse.

D'après l'alerte lancée par le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes début juillet, de nombreuses maternités ont manqué d'effectifs cet été, dans des proportions plus importantes que durant les précédentes périodes estivales. L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France a même tenu une réunion de crise mi-juillet.

La politique de l'autruche actuelle est dangereuse. Le manque d'effectifs a des conséquences souvent peu visibles, car les professionnels de santé parviennent dans la majorité des cas à éviter les accidents graves. Mais qu'en est-il de la qualité des suivis ? Des "délestages" de patientes par les maternités, source de stress pour les femmes et futurs parents ? De la solitude pendant l'accouchement ? Du réconfort manquant ? Des ruptures de soins entre l'hôpital et la ville ? Des sorties précoces bâclées alors que la mère est en pleine phase de découverte/sidération devant son nouveau-né ? Du suivi en post-partum ?

Dès 2017, le Ciane demandait la révision des décrets de périnatalité dans ses préconisations en matière de violences obstétricales

.

Le manque d'effectifs accentueÂÂ le risque de violences obstétricales et de vécu traumatique de l'accouchement. Des soignants en souffrance en raison de mauvaises conditions de travail ne peuvent plus répondre correctement aux besoins des femmes, des couples et de leurs bébés. Les sages-femmes l'ont reconnu, en lançant le hashtag #Jesuismaltraitante à l'automne 2020.

Alors même que le rapport des 1000 premiers jours a appelé à une vigilance toute particulière dans cette période cruciale pour le bébé et ses parents, il est absurde de penser que cela peut

se faire à moyens réduits.

Le Ciane soutient de nouveau les propositions des Collèges des sages-femmes et des gynécologues-obstétriciens en matière de hausse des ratios dans les maternités et invite à repenser les ratios au sein des services de PMI qui jouent un rôle important pour les visites à domicile. Le rapport de la députée Michelle Peyron de 2019 estimait que les visites à domicile par des sages-femmes de PMI ont baissé entre 1995 et 2016.